

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement collectif EX NANCRAY DSP (COLLECTE)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	7
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	8
	2.3.	Recettes	9
3.	Indic	ateurs de performance	.10
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	.10
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	.12
	3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	.13
	3.6.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	.14
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.9.	Taux de réclamations (P258.1)	.15
4.	Finar	ncement des investissements	.16
	4.1.	Montants financiers	.16
	4.2.	Etat de la dette du service	.16
	4.3.	Amortissements	.16
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	les
	-	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		ı dernier exercice	
5.	Actic	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	.19
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	.19
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	.20

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau □ communal ☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE CUGBM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : EX NANCRAY DSP (COLLECTE)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	$\overline{\checkmark}$	
	Transport		
	Dépollution		$\overline{\mathbf{A}}$
Territoire desservi (communes adhé	rentes au service, secteurs et hameaux desse	ervis, etc.)	: Nancray
Existence d'une CCSPL	☑ Oui	□ Non	

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : GAZ ET EAUX
- Date de début de contrat : 01/07/2012
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - Avenant n°1 : intégration d'un nouvel équipement, impact des lois « construire sans détruire » et « Warsmann », évolution des missions d'assainissement non collectif, définition d'une nouvelle assiette de facturation, évolution de l'indexation des prix et révision de la dotation du fonds de travaux réseau

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 276 habitants au 31/12/2021 (1 226 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 531 abonnés au 31/12/2021 (528 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Nancray	528	531	0,6
Total	528	531	0,6

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 531.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,07 abonnés/km au 31/12/2021. (38,85 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,40 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,32 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	45 664	56 947	24,7

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 6,38 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,21 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 13,59 km (13,5 km au 31/12/2020).

Aucun ouvrage ne permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 0 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	
Frais d'accès au service:	Compris dans les frais d'accès au service de l'eau potable		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	La PFAC est calculée en fonction du nombre de logements raccordés : - le forfait n°1 correspondant à 1 logement est arrêté à 2 000 €, - le forfait n°2, arrêté à 1 100 € s'ajoute au forfait n°1 pour chaque logement supplémentaire sur la parcelle, dans la limite de 50 logements au total, - le forfait n°3 correspond à tout logement supplémentaire à 50 logements et qui s'élève à 500 € par logement.		
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau Plafond création de branchement : 3500 € H.T.		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la colle	ectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	3 €	4 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,49 €/m³	0,47 €/m³
Autre :	€	€
Part du délég	ataire	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1)	4,72 €	4,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,362 €/m³	0,3625 €/m³
Taxes et redev	vances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m³	0,16 €/m³
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³
Autre :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations de Grand Besançon Métropole fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2021.
- ➤ Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement pour l'année 2022.

Les tarifs du délégataire sont fixés par le contrat de délégation du service et sont actualisés chaque année par application de la formule de révision contractuelle.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	3,00	4,00	33,3				
Part proportionnelle	58,80	56,40	-4,1				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	61,80	60,40	-2,3				
Part du délégataire <i>(en c</i>	as de délégation de serv	vice public)					
Part fixe annuelle	4,72	4,72	0,0				
Part proportionnelle	43,44	43,50	0,1				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	48,16	48,22	0,1				
Taxes	et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7				
VNF Rejet :	0,00	0,00	0				
Autre :	0,00	0,00	0				
TVA	12,80	12,78	-0,1				
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	30,80	31,98	3,9				
Total	140,76	140,60	-0,1				
Prix TTC au m ³	1,17	1,17	0,0				

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible au 1^{er} janvier 2026 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation et incidents pour une facture type de 120 m³.

Au regard du volume de travaux plus important en assainissement qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 € /m³ d'eau potable et de 1,50 €/m³ d'assainissement en 1,55 €/m³ d'eau potable et 1,75 €/m³ d'assainissement hors inflation.



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	24 641	29 196	18,5
Total des recettes	24 641	29 196	18,5

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	33 686	37 613	11,7
Total recettes de facturation	33 686	37 613	11,7
Recettes liées aux travaux	0	0	0,0
Produits accessoires	87	0	-100,0
Total autres recettes	87	0	-100,0
Total des recettes	33 773	37 613	11,4

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 66 809 € (58 414 au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 89,54% des 531 abonnés potentiels (91,67% pour 2020).

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAU	ΙΧ		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des			
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESI	EAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la part	ie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0.15	Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	90%	14
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	96

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 96 pour l'exercice 2021 (96 pour 2020).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.3. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2021, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab = $\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2020).

3.4. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2021 : 0

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2020).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,130 (VdeB)	14,258	0,027	0,726	2,779

Au cours des 5 derniers exercices, 18,92 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2017 uniquement Ville de Besançon).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,31% (0,0024% en 2020).

3.6. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021	
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui	
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non	
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance		Non	
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)		Oui	
Les 4	Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		Oui	
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non	
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, le émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, le paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique tota		Non	
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non	

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	23 283 240	21 615 872
Epargne brute annuelle en €	6 674 081	7 093 907
Durée d'extinction de la dette en années	3,5	3

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	-*100
ch	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	1 796,84	523,95
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	65 234	71 263,28
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2020	2,75	0,74

3.9. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[⊠] Oui	[<u></u>] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 16 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations =
$$\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 30,13 pour 1000 abonnés (9,47 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (données GBM)



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	7 311 610	9 168 994
Montants des subventions en €	1 468 813	1450930,26
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Principaux chantiers soldés en N

Communes en régie :

- Besançon, rue Palissy : renouvellement réseau, 13 188 € HT
- Byans-sur-Doubs, chemin des Combes : extension réseau, 18 061 € HT
- Montferrand-le-Château, rue d'Avanne : extension réseau, 51 939 € HT
- Pelousey, STEP : réhabilitation lit de séchage de boues, 333 933 € HT
- Thise, rue de Besançon : extension réseau, 88 231 € HT

Communes en DSP:

- Châtillon-le-Duc, avenue Card : extension réseau, 42 440 € HT
- Pouilley-les-Vignes, rue des Vignes : réhabilitation de regards/EU/EP, 3 795 € HT

Pouilley-les-Vignes, rue Masson : réhabilitation de regards/EU/EP, 3 000 € HT

4.2. Etat de la dette du service (données GBM)



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		23 283 240	21 615 872
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 679 070	1 667 368
Montant remodurse durant i exercice en e	en intérêts	229 972	640 306,55

4.3. Amortissements (données GBM)



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 5924735,15 € (5 517 667 € en 2020).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (données GBM)

Projets à l'étude

Communes en régie :

- Besançon, STEP Port Douvot : méthanisation et projet de site Port Douvot, 9 000 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : désodorisation du répartiteur des boues, 30 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : chaulage des boues de la STEP, 320 000 € HT
- Besançon, Avenue Chardonnet secteur SNB : renouvellement réseau + poste de relevage, 265 000 € HT
- Besançon, site de la Malcombe : création bassin d'orage, 8 700 000 € HT
- Besançon, STEP Port Douvot : aménagement entrée de la STEP, 350 000 € HT
- Bonnay, PR lotissement: renouvellement PR, 102 000 € HT
- Bonnay, PR lotissement : renouvellement réseau refoulement, 88 000 € HT
- Bonnay, chemin du Val de l'Ognon : renouvellement réseau, 50 000 € HT
- Champvans-les-Moulins, rue des noyers rue nouvelle (RD 314 en partie) chemin aval rue de Chenevière : renouvellement réseau, 220 000 € HT
- Chaudefontaine, STEP: création nouvelle STEP, 600 000 € HT
- Chaudefontaine, réseaux : renouvellement réseau, 390 000 € HT
- Deluz, rue des Longeaux : mise en séparatif, 420 000 € HT
- Deluz, rue de Frétille : mise en séparatif, 270 000 € HT
- Franois, Grande Rue, rue de la Vignotte, rue du Grand Chemin, rue de Bassand, chemin du Clousey, chemin du Chaney, Les Allées du stade, Les vergers du stade : renouvellement réseau, 400 000 € HT
- Gennes / Saône (ex SIA des Alaines), conduite de liaison : renouvellement réseau, 340 000 € HT
- Mamirolle, rue des noyers : mise en séparatif, 45 000 € HT
- Mamirolle, STEP: mise en conformité station, 2 500 000 € HT
- Montfaucon, rues du Coteau et Vauzelins : extension réseau, 98 000 € HT
- Montfaucon, hameau de la Malate PR: renouvellement du système DIP, 90 000 € HT
- Montfaucon / Morre (ex SIA des Alaines) : extension réseau, 400 000 € HT
- Pirey, rue de Chailloz : création dégrilleur sur trop plein dans le cadre de l'extension bassin EP, 40 000 € HT
- Saône, STEP: réhabilitation STEP, 630 000 € HT
- Saône, ZAE Cheneau Blond : extension réseau, 470 000 € HT
- Torpes, STEP: extension de la STEP, 910 000 € HT
- Vaire (Arcier), 2^{ème} tranche : renouvellement réseau, 900 000 € HT
- Saône, Grande Rue / RD 246, avenue de la Gare / RD 246, rue du Château, rue de l'Etoile / RD 104, rue des Castors, rue du Vert Pré, rue Alix Champion, rue de la Paix, rue des Champs, rue de la Cassotte, rue de la Croix de Mission, rue des Marais : renouvellement réseau + mise en séparatif, 1 150 000 € HT

Communes en DSP:

- Cussey-sur-l'Ognon, Bassin Versant Ognon : création nouvelle STEP + réseau de transport, 7 800 000 € HT
- Ecole-Valentin, rue du Vallon : renouvellement réseau, 200 000 € HT
- Fontain, STEP: réhabilitation STEP, 505 000 € HT
- Larnod, chemin de la Coutotte : extension réseau, 60 000 € HT
- Pouilley-les-Vignes, rue d'Emagny : mise en séparatif, 65 000 € HT
- Pugey, STEP : création nouvelle STEP, 1 050 000 € HT
- Pugey, rue de la Maltournée, chemin des Champs Galants (D142), rue de la Tuileries (D141), Traversée en amont Bonnet Rond : renouvellement réseau, 370 000 € HT
- Saint Vit, rues de la Libération et Champ Perret : renouvellement réseau, 150 000 € HT

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (données GBM)



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adoptés	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) (données GBM)

(b)(+)(e)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €	
Total coopération décentralisée	0	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 226	1 226
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,17	1,17
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,67%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	96	96
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[€/m^3]$	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0,31%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,5	3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,75%	0,74%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	9,47	30,13